

COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 NOVEMBRE 2016

COMPTE-RENDU

L'an deux mille seize, le 9 novembre à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 2 novembre 2016, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Béatrice TURBE, Annick DEVAUD, Dominique BAESJOU, Virginie CANARD, Peggy LUTON, Véronique HERAUD, Emmanuelle CURRAN et ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Rémy PALITO, Tony BERTHELOT, Jacques DURET, Thierry TURBE et Jean-Claude BROCHARD.

Etaient absents excusés : Messieurs Alain CLEMENT et Philippe MARSAC.

Pouvoirs : Monsieur CLEMENT à Madame LUTON
Monsieur MARSAC à Monsieur BERTHELOT

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry TURBE.

Assistait à la séance : Madame Catherine COPPIN, DGS, et Monsieur Thomas TOINEL, Assistant de direction.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal unanime décide d'ajouter à l'ordre du jour la question des tarifs 2017 du camping municipal « Le Rémondeau ».

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2016

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière du Conseil Municipal en date du 12 octobre 2016.

2 – APPROBATION DU PLAN DE REFERENCE

Monsieur le Maire explique qu'après les élections de 2014, la nouvelle équipe municipale a décidé d'élaborer un nouveau plan de référence pour succéder à celui réalisé en 2001 par le Cabinet PONANT dont les actions ont été menées à bien à ce jour.

Ce nouveau plan de référence a été voulu pour construire un projet communal définissant les grandes orientations de l'action publique locale pour la période 2017-2027 qui, d'une part, tiennent compte d'un environnement institutionnel et réglementaire mouvant avec notamment le renforcement des compétences intercommunales par le législateur et, d'autre part, sont fondées sur trois grands objectifs à savoir :

- la sécurité
- le bien-être

- la vitalité économique

Pour élaborer ce document stratégique, l'ensemble des élus a été mis à contribution à travers cinq commissions de travail qui se sont réunies une trentaine de fois entre septembre 2014 et septembre 2016 et l'organisation de deux réunions de synthèse du Conseil Municipal les 20 octobre 2015 et 14 octobre 2016 représentant au total plus d'une centaine d'heures de travail.

Au vu des évolutions permanentes au niveau de l'organisation du territoire et de la répartition des compétences, il a été décidé de scinder le plan de référence en 3 temps qui feront l'objet de révisions intermédiaires pour réajuster les orientations en fonction du contexte du moment, chiffrer et prioriser.

Les 3 temps sont :

- 1^{er} temps : 2017-2020
- 2^{ème} temps : 2021-2023
- 3^{ème} temps : 2024-2027

A noter que la fin de la première période correspond aux élections municipales de 2020 permettant de mettre en adéquation le plan de référence et le projet politique de l'équipe municipale nouvellement élue.

Par conséquent, l'équipe municipale en place se consacrera principalement sur les actions prioritaires pour la période 2017-2020.

En matière de communication, le plan de référence fera l'objet d'un document formalisé et illustré consultable par le public et tous les partenaires ainsi que d'une ou plusieurs réunions publiques qui auront lieu au printemps 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le plan de référence ainsi détaillé :

PLAN DE REFERENCE DE LA COUARDE-SUR-MER 2017-2027
OBJECTIF I : PROTEGER LE TERRITOIRE ET LES POPULATIONS DES SUBMERSIONS MARINES
<u>ACTION 1 : REDUIRE LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE FACE AUX RISQUES DE SUBMERSION</u>
▶ Suivre et garantir la réalisation des travaux relatifs au Programme d'Aménagement et de Protection des Inondations (PAPI niveaux 1 et 2)
▶ Suivre la révision du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) en garantissant un développement pérenne du village
▶ Entretien des espaces proches du rivage et des zones humides
▶ Entretien et gérer le réseau dunaire de la côte sud
<u>ACTION 2 : REDUIRE LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE FACE AUX RISQUES DE SUBMERSION</u>
▶ Développer une culture du risque
▶ Développer et conforter le dispositif d'alerte et d'évacuation des populations à travers le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

OBJECTIF II : ACCUEILLIR LES HABITANTS DANS UN CADRE DE VIE RENOUVELE ET DE QUALITE

ACTION 3 : PRESERVER, ADAPTER ET VALORISER LE PATRIMOINE COMMUNAL

- ▶ Mieux connaître le patrimoine communal
- ▶ Gérer, planifier et suivre les travaux
- ▶ Renouveler et moderniser les équipements, infrastructures et flotte automobile
- ▶ Rénover et valoriser le patrimoine d'intérêt local et historique

ACTION 4 : EMBELLIR LE VILLAGE PAR LA MISE EN VALEUR DES ESPACES VERTS

- ▶ Adopter des pratiques alternatives au désherbage chimique
- ▶ Adapter les pratiques d'entretien et accentuer le caractère fleuri du village
- ▶ Eradiquer les plantes invasives et nuisibles

ACTION 5 : GERER DE MANIERE INTEGREE LES PLAGES ET ARRIERES PLAGES

- ▶ Aménager les arrières-plages dans un souci de réduction de la vulnérabilité du territoire et de préservation du paysage
- ▶ Gérer les flux dans le respect des usages
- ▶ Gérer les activités côtières

ACTION 6 : MODERNISER LA RELATION AVEC LES CITOYENS

- ▶ Mieux informer et communiquer sur les projets et modes de gestion locaux
- ▶ Proposer des outils de relation dématérialisés
- ▶ Mieux associer et concerter la société civile

OBJECTIF III : MAINTENIR ET DEVELOPPER LA VIE PERMANENTE

ACTION 7 : PERMETTRE AUX HABITANTS ET FUTURS HABITANTS DE SE LOGER (SE LOGER)

- ▶ Marquer l'engagement politique de la commune
- ▶ Favoriser la location à l'année
- ▶ Favoriser l'accès au logement social ou intermédiaire
- ▶ Favoriser l'accès à la propriété pour les primo-accédants

ACTION 8 : DEVELOPPER LE CARACTERE SOCIAL ET SOLIDAIRE DU TERRITOIRE (ECHANGER - SE SOUTENIR)

- ▶ Accompagner les personnes fragiles
- ▶ Développer des activités intergénérationnelles
- ▶ Réduire les difficultés d'accès aux soins, aux loisirs...
- ▶ Développer les réflexes sur les gestes d'urgences
- ▶ Offrir des conditions de qualité à l'épanouissement des enfants de la commune
- ▶ Permettre aux jeunes de s'intégrer et de participer à la vie locale

ACTION 9 : FAVORISER L'EMPLOI LOCAL EN SOUTENANT LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (TRAVAILLER)

- ▶ Agir en faveur du secteur primaire
- ▶ Agir en faveur du secteur secondaire
- ▶ Agir en faveur du secteur tertiaire

ACTION 10 : DEVELOPPER ET SOUTENIR LA VIE COMMERCIALE DU VILLAGE (CONSOMMER)

- ▶ Soutenir l'activité commerciale des marchés et renforcer le lien entre le centre et le Mail
- ▶ Valorisation des terrasses en conformité avec la charte sur les façades et enseignes commerciales

ACTION 11 : SOUTENIR LE DYNAMISME DU TISSU ASSOCIATIF ET L'ACCES A LA CULTURE (DECOUVRIR ET VIVRE LE VILLAGE)

- ▶ Renforcer la place de la bibliothèque comme tiers lieu
- ▶ Favoriser la création musicale et les rencontres autour de la musique
- ▶ Donner les moyens matériels d'agir aux associations
- ▶ Accompagner les associations pour optimiser leurs activités
- ▶ Faciliter la diffusion des activités et animations associatives
- ▶ Coordonner les animations des associations

ACTION 12 : OPTIMISER LES ESPACES DE LOISIRS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (SE DIVERTIR-FAIRE DU SPORT)

- ▶ Fidéliser les surfeurs sur la zone de la Pergola
- ▶ Regrouper les jeux et étendre l'aire de jeux du square
- ▶ Optimiser l'utilisation des terrains de tennis
- ▶ Diminuer le coût d'utilisation du terrain de foot
- ▶ Définir un plan d'entretien pour la base nautique
- ▶ Affirmer l'usage du terrain du Ventoux
- ▶ Réfléchir à l'évolution des équipements de loisirs du Petit Noue en fonction de l'usage futur de l'espace

OBJECTIF IV : ORGANISER, RENOUVELER ET VALORISER LES ESPACES PUBLICS

ACTION 13 : MIEUX ARTICULER LES COMPOSANTES DU TERRITOIRE

- ▶ Faire du village un territoire accessible et connecté (connexions physiques et numérique)
- ▶ Faire du village un territoire organisé et fluide

ACTION 14 : SOUTENIR ET DEVELOPPER UN TOURISME DE QUALITE

- ▶ Conforter la politique de classement et de labellisation du territoire
- ▶ Développer des équipements et installations touristiques
- ▶ Conforter le camping municipal dans sa démarche "Tourisme Vert"
- ▶ Créer des circuits thématiques valorisant le patrimoine
- ▶ Valoriser le village par le prisme de la photo

ACTION 15 : VALORISER, AMENAGER ET REDYNAMISER CERTAINS SITES

- ▶ Réorganiser l'aménagement du cimetière afin de répondre aux attentes des familles
- ▶ Réaménager le square en restant fidèle à l'histoire et en intégrant ses usages et ses contraintes
- ▶ Définir un projet post-PAPI pour la zone de mouillages de Goisil

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus ainsi que le service administratif pour le travail réalisé avec une mention spéciale à Thomas TOINEL qui a assuré la mise en forme et l'articulation de ce projet.

3 – COMPTES-RENDU DES COMMISSIONS ET REUNIONS

3.1 – COMMISSION « VOIRIE – CIRCULATION » DU 11 OCTOBRE 2016

Monsieur le Maire donne la parole à Madame TURBE qui expose les travaux de la Commission « Voirie – Circulation » du 11 octobre 2016 à laquelle ont été conviés les membres de la Commission « Communication » pour ce qui concerne la 1^{ère} partie des travaux.

1ERE PARTIE OUVERTE AUX MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNICATION

1. PANNEAUX D’AFFICHAGE LIBRE

En l’absence de campagne de signalisation piétonne prévue en 2017, il est proposé d’équiper le village de nouveaux panneaux d’affichage libre à destination des associations sachant qu’il en reste un seul au niveau de l’école mais vieillissant.

Monsieur CLEMENT rappelle l’obligation réglementaire pour les Communes de moins de 2000 habitants de disposer d’au moins 4 m² d’affichage sachant qu’un panneau représente environ 1 m². En outre, il rappelle la demande de la mairie d’améliorer l’affichage réglementaire actuellement géré par 3 vitrines extérieures et d’un espace information dans la mairie. Pour cela il est proposé à terme de remplacer ces modes d’information par une ou deux bornes interactives placées à l’intérieur et à l’extérieur de la mairie.

La commission « Vie Quotidienne » s’est également penchée sur la question de l’affichage associatif en proposant les sites suivants : école, marché du Mail, mairie/Poste, plage du Peu Ragot, placette de la Cabine de Bain et rue de la Parée au bout de la piste cyclable.

La commission souligne qu’il ne faut pas oublier le quartier des Brardes.

Hormis les sites d’implantation, Monsieur PALITO estime qu’il convient de prévoir la gestion et le nettoyage des panneaux qui se dégradent et se salissent rapidement avec le temps.

Béatrice TURBE aborde également une solution complémentaire aux moyens d’affichage classique par l’intermédiaire du panneau numérique. M. CLEMENT informe que le sujet a été évoqué à plusieurs reprises en commission communication mais écarté pour plusieurs raisons : trop urbain, classement du territoire, « fourre-tout » en matière de contenu... De plus, problème du positionnement qui ne peut être visible depuis la voie dans tous les sens de circulation. Madame TURBE informe que cette proposition a été évoquée avec Peggy LUTON et les représentants des associations comme complément aux annonces d’événements par banderole. Elle précise que la gestion du panneau se fait simplement au moyen d’une application avec possibilité de programmer la durée d’affichage du message.

Pour en revenir aux panneaux d'affichage traditionnels et après débat, la commission sélectionne les sites selon l'ordre de priorité suivant :

- *Peu Ragot au niveau de l'arrêt de bus,*
- *La Poste au niveau du banc,*
- *Le Mail près du local France Télécom,*
- *L'école après achèvement des travaux de la rue Charles de Gaulle,*
- *Les Brardes au niveau du carrefour Chanchardon*

Il est proposé d'inscrire 10 000 € en investissement au budget 2017. De plus, une étude approfondie sera menée pour l'insertion des panneaux sur site, le choix du modèle, simple ou double face, la couleur de RAL (7016/70336), intitulé du bandeau (« Affichage associatif »)...

Enfin, pour prendre en compte les habitudes et les usages, il est proposé de gérer l'affichage qui se fait librement sur le portail de l'école et les portes de la salle des associations au moyen de simples panneaux.

Les membres de la commission s'interrogent également sur le bon positionnement des vitrines de l'église gérées par l'Office de Tourisme.

Les membres de la commission « communication » sont remerciés et quittent la séance.

2EME PARTIE CONSACRÉE A LA VOIRIE-CIRCULATION

2. TARIFS

2.1. Horodateurs

Mme TURBE commence par rappeler les quatre secteurs concernés par le stationnement payant à savoir la Grande Rue (journée), le parking du Mail (matin), le parking de Joachim (matin) d'avril à septembre et le parking Lilas (matin 9h-13h du 01/07 au 31/08). Périodes identiques à l'an passé.

Sur proposition de la Police Municipale, il est décidé d'étendre la partie payante à tout le parking des Lilas juillet-août pour plus de lisibilité même si cela peut déranger les professeurs de l'école pour environ une semaine début juillet.

En matière tarifaire, la commission propose de ne pas augmenter car l'objectif reste la bonne rotation des véhicules.

2.2. Manèges

Après rappel des tarifs 2016, il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation.

2.3. Spectacle « Guignol »

En raison du coût, des problèmes rencontrés en matière d'affichage sauvage et de la faible qualité des représentations, il est décidé de ne pas reconduire ce genre de spectacle mais

pourra être repris par une association locale comme « La Couarde en Fête » si elle le souhaite.

2.4. Occupation de la voirie

Mme TURBE rappelle l'absence d'augmentation l'an dernier mais l'introduction d'un nouveau tarif dissuasif pour chantier sauvage.

La commission propose de ne pas appliquer d'augmentation pour 2017.

2.5. Terrasses commerciales

Mme TURBE évoque un seul problème recensé pour récupérer les droits de place pour un établissement situé au Peu Ragot. Pour celui-ci, il est proposé pour l'an prochain de demander le versement d'un acompte avant installation de la terrasse et d'étaler les paiements pour des questions de trésorerie.

Après une augmentation d'un euro l'an dernier, la commission propose d'augmenter de 50 centimes les trois tarifs, soit une augmentation de 1,5%.

3. FONCTIONNEMENT DE LA ZONE PIETONNE

Malgré l'absence de la Police Municipale pour faire un bilan du fonctionnement de la zone piétonne, il est souligné la dégradation régulière des bornes rue des Tuileries rendant difficile la gestion de la zone piétonne. Face à cette situation et aux dépenses de réparation répétées et onéreuses, la commission propose le remplacement des bornes escamotables par de simples bornes manuelles.

4. HORODATEURS

Pour harmoniser le parc d'horodateurs, faciliter la gestion et la compréhension, et anticiper la décentralisation du stationnement payant au 1^{er} janvier 2017, il est proposé de renouveler les horodateurs de la Grande Rue et du parking des Lilas sur le même modèle que les derniers acquis.

5. PROBLEMES DE STATIONNEMENT/VOIRIE

5.1. Carrefour rues Pasteur/Ormeaux

Suite à la rénovation de la bâtisse « La Rafale » et sur demande du propriétaire, il est décidé de retirer le panneau de stationnement interdit en façade et de le remplacer par une ligne jaune d'autant plus qu'il y a une borne incendie à proximité.

5.2. Cours des Poilus

Mme TURBE explique un problème de stationnement au droit d'une sortie de propriété empêchant la sortie de véhicule par l'absence de place pour manœuvrer nécessitant de prolonger la ligne jaune.

5.3. Parking du Peu Ragot

Mme TURBE informe que des personnes handicapées, usagers de la plage du Peu Ragot, soulignent le manque de places réservées malgré les quatre actuellement disponibles. Il est proposé d'en créer deux nouvelles en lieu et place de trois classiques. Un traitement en enrobé sera nécessaire pour l'accessibilité et le marquage au sol des places. Elle ajoute qu'il conviendra également de revoir le marquage de toutes les places en peinture ou au moyen de clous selon le coût et les contraintes techniques.

Sur demande d'usagers, il est décidé d'installer un banc supplémentaire à l'ombre en bas à droite de la descente de plage.

En ce qui concerne le sens de circulation du parking et considérant le croisement des véhicules en entrée et sortie, il est proposé de l'inverser ce qui nécessitera de revoir la signalisation horizontale et verticale.

5.4. Carrefour Grande Rue/rue des Passeroses

Mme TURBE explique qu'une riveraine se plaint des dérangements occasionnés par le stationnement sauvage de vélos suite à la remise en place d'un support vélo. Malgré les doutes sur le fait que les vélos attirent les vélos, le support trois places sera retiré.

5.5. Rue du Vieux Marais, rue du Moulin de Thomazeau et angle Raigon/Ventoux

Michel LANOY fait part des problèmes de stationnement gênant notamment pour le retrait des déchets qu'il conviendra de gérer au moyen d'une ligne jaune.

5.6. Rue des Tamarins

Pour régler un problème de stationnement gênant à hauteur d'un espace vert rue des Tamarins, il est proposé de se rendre sur place pour retenir la meilleure solution (potelets, banc, jardinière...).

5.7. Petite rue de la Plage

Mme TURBE explique qu'un riverain se plaint de la présence de containers d'ordures ménagères du quartier à l'angle de la rue de l'Estran. Il est proposé de faire déplacer le lieu de dépôt des containers rue de Joachim entre la murette et le trottoir.

6. AIRE D'ACCUEIL DES CAMPING-CARS

Monsieur BERTHELOT souhaite aborder clairement le sujet en Conseil Municipal pour offrir un réel site d'accueil et des installations, même mineurs, aux camping-cars. Il sera proposé la pointe du terrain de Goisil, l'acquisition d'un terrain au Fonds des Airs ou utilise l'entrée du camping municipal.

Monsieur PALITO ajoute qu'il ne faut pas écarter des solutions sur des terrains devenus inconstructibles en zone urbaine, à l'instar du terrain du Ventoux dernièrement acquis.

7. QUESTIONS DIVERSES

7.1. Route du Bois/Petite rue de la Raicheneau

Sur demande de la Police Municipale, Monsieur PALITO propose de matérialiser une ligne blanche axiale pour donner un nouveau repère aux automobilistes suite à l'effacement des balises dans le cadre de la mise en place de la priorité à droite.

7.2. Stationnement sur trottoir

Sur demande de la Police Municipale, Monsieur PALITO propose de retirer avenue de Nouralène les panneaux d'interdiction de stationner sur trottoir dans la mesure où c'est prévu par le code. Par contre, il est proposé de matérialiser les places où le stationnement à cheval sur trottoir souhaite être maintenu.

7.3. Stationnement marché du Mail

Sur proposition de la Police Municipale, il est proposé de gérer la zone de déchargement des commerçants en ajoutant un panneau indiquant la mention suivante : « Réservé aux commerçants - limité à 30 minutes entre 7h et 14h ».

7.4. Zone de rencontre

La commission réitère sa proposition de mieux matérialiser la zone 20 par du marquage au sol.

7.5. Parking du Pas du Milieu

Il est demandé de modifier l'arrêté relatif au stationnement pour l'autoriser parking du Pas du Milieu uniquement du 15/06 au 15/09.

7.6. Problèmes de vitesse

Au niveau du Chemin des Brardes et des Cossonnes, la commission propose d'expérimenter des chicanes pour casser la vitesse avec mise en place ou non d'un sens de circulation prioritaire. La proposition sera étudiée sur place et techniquement pour appréhender toutes les contraintes.

Au niveau du parking de la Raicheneau et de la rue des Ormeaux, la commission propose d'étudier l'aménagement d'un plateau surélevé tel qu'il existe aux Tirefous.

Pour les spectacles itinérants comme les cirques et guignol, Monsieur le Maire souhaite être vigilant par rapport aux éventuelles obligations auxquelles la Collectivité pourrait être attachée avant de ne plus accueillir le spectacle guignol.

Pour le paiement des droits d'occupation du domaine public à titre commercial, Monsieur DURET propose de simplifier le système en mettant en place un mode de prélèvement automatique.

Concernant le fonctionnement de la zone piétonne, le Conseil Municipal propose le remplacement des bornes escamotables par de simples bornes manuelles.

Concernant la proposition de changement de circulation parking du Peu Ragot, il est décidé de maintenir le sens actuel en raison du rayon de braquage des véhicules tractant un bateau.

Sur la zone d'accueil des camping-cars, Monsieur le Maire retient la proposition d'entrée du camping parmi les propositions de la commission. Monsieur BERTHELOT tient à rappeler que cette zone est utilisée pour le stationnement des clients du camping municipal. Il est donc décidé d'attendre l'approbation du PPRL pour trouver d'autres opportunités.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

► d'étendre la zone payante à tout le parking des Lilas pour la période juillet-août le matin uniquement,

► d'augmenter de 50 centimes les trois tarifs relatifs aux terrasses commerciales, soit une augmentation de 1,5%.

Les tarifs 2017 d'occupation du domaine public sont donc arrêtés comme suit :

HORODATEURS		Tarif 2016	Tarif 2017
Jusqu'à 1 heure		Gratuit	Gratuit
Plus de 1 heure jusqu'à 2 heures		1,00 €	1,00 €
Plus de 2 heures jusqu'à 3 heures		2,00 €	2,00 €
Plus de 3 heures jusqu'à 4 heures maximum		3,00 €	3,00 €
PERIODES DE FONCTIONNEMENT			
Lieu	Période	Horaires	
Grande Rue (du n° 1 bis au n° 7	du 1 ^{er} avril au 30 septembre	de 9 H 00 à 12 H 30	

bis)		et de 14 H 30 à 19 H 00
Parking du marché du Mail	du 1 ^{er} avril au 30 septembre	de 9 H 00 à 13 H 00
Parking de Joachim	du 1 ^{er} avril au 30 septembre	de 9 H 00 à 13 H 00
Parking des Lilas	du 1 ^{er} juillet au 31 août	de 9 H 00 à 13 H 00

MANEGES (forfait)	Tarif 2016	Tarif 2017
Surface inférieure ou égale à 40 m ²	650,00 €	650,00 €
Surface comprise entre 40 et 60 m ²	850,00 €	850,00 €

SPECTACLES ITINERANTS	Tarif 2016	Tarif 2017
Emplacement	80,00 €	80,00 €
Caution petits cirques et marionnettes	150,00 €	150,00 €
Forfait journalier d'approvisionnement en eau	80,00 €	80,00 €

OCCUPATION DE LA VOIRIE	Tarif 2016	Tarif 2017
Le M1 (par jour et à compter du 2 ^{ème} jour)	1,50 €	1,50 €
Le M2 (par jour et à compter du 2 ^{ème} jour)	0,85 €	0,85 €
Frais de dossier	7,00 €	7,00 €
Coupage de circulation (la ½ journée)	35,00 €	35,00 €
Coupage de circulation (l'heure)	7,00 €	7,00 €
TARIF SANCTION : Pour tout chantier « sauvage » réalisé sans autorisation, l'occupation de la voirie sera facturée le double du tarif normal.		

TERRASSES	Tarif 2016	Tarif 2017
Terrasse traditionnelle	28,00 €	28,50 €
Terrasse restaurant	37,00 €	37,50 €
Terrasse fermée	41,00 €	41,50 €

Il est précisé que les tarifs 2017 des marchés ont été approuvés par délibération du 12 octobre 2016 et qu'ils sont ainsi arrêtés :

MARCHES Juillet et Août	Tarif 2016	Tarif 2017
Le ml intérieur par jour	3,00 €	3,05 €
Le ml extérieur par jour	1,95 €	2,00 €
Forfait minimum journalier	5,70 €	5,75 €

Acompte représentant 15 jours de marché avec un minimum de 500 €

MARCHES hors juillet et août	Tarif 2016	Tarif 2017
Le ml intérieur par jour	1,50 €	1,53 €
Le ml extérieur par jour	0,98 €	1,00 €
Forfait minimum journalier	2,85 €	2,88 €

3.2 – COMMISSION « COMMUNICATION » DU 27 OCTOBRE 2016

Madame LUTON rend compte à l'Assemblée des travaux de la Commission « Communication » du 27 octobre 2016.

1 – SITE INTERNET

1.1 – Statistiques

Le site Internet enregistre une légère hausse de 4,42 % de sa fréquentation pour le mois de septembre passant de 2 215 sessions ouvertes en 2015 à 2 313 pour 2016.

1.2 - Comarquage

Le site comarqué en phase pré-production est présenté aux membres de la commission à qui on précise les remarques et les interrogations émises à l'agence RACCOURCI.

De manière générale, la commission est satisfaite du rendu et de l'exhaustivité des données. Reste à améliorer la mise en page en conformité avec la charte graphique de la commune, à son harmonisation sous forme de liste et à s'assurer de la bonne articulation des pages comarquées avec celles qui ne le sont pas.

Une fois le site comarqué, la commission souligne son intérêt pour l'adhésion aux téléservices gratuits proposés par la direction de l'information légale et administrative (DILA) à savoir :

- L'inscription dématérialisée sur les listes électorales (ILE),*
- Le recensement citoyen obligatoire (RCO),*
- La déclaration d'ouverture de chantier (DOC),*
- Les demandes d'actes d'état civil (mariage, naissance, décès)*

La commission propose d'expérimenter la dématérialisation des démarches par l'adhésion au téléservice afférent aux listes électorales auquel près de 5000 communes de toutes tailles sont déjà adhérentes.

2 – BULLETIN MUNICIPAL

La commission liste les sujets inscrits au chemin de fer du Kiosque N°35 et le complète. Des nouveautés sont proposées telles qu'une rubrique « ASTUCES » en sollicitant les lecteurs pour nous faire part de solutions pratiques pour gérer ou traiter des problématiques comme les mauvaises herbes avec l'eau chaude de cuisson de pommes de terre.

De même en fin de bulletin, il est proposé de réaliser 4 fiches pratiques détachables qui peuvent être utiles dans le quotidien des lecteurs comme la reconnaissance d'une plante nuisible, une recette proposée par un lecteur... et bien d'autres thématiques.

En matière de calendrier, les articles bruts devront être remis au secrétariat fin novembre, pour mise en page et relecture courant décembre et impression début janvier pour une livraison avant le 6 janvier 2017, date des vœux du Maire à la population.

3 – CONCOURS PHOTO

Il est fait état d'une très faible participation faute de campagne de communication adaptée. Les membres de la commission misent sur la création d'une page Facebook dédiée à l'événement pour dynamiser la participation.

Concernant le partenariat, un courrier électronique a été envoyé aux partenaires de l'an dernier ainsi qu'à une partie des commerçants couardais. Pour le moment, un seul établissement a répondu favorablement à la sollicitation. Madame BRUCHER invite à les rencontrer pour apporter davantage d'informations sur l'événement, à échanger sur la contrepartie en terme de publicité...

Monsieur CLEMENT tient à être très attentif sur les conditions d'utilisation des dotations au vu des déconvenues observées l'an dernier par certains bénéficiaires. Par ailleurs, il propose de répondre favorablement à la proposition de Madame AMELIN pour une assistance bénévole en matière de communication.

4 – RESEAUX SOCIAUX

Suite à l'avis favorable du Maire d'expérimenter la démarche, Mesdames LUTON et BRUCHER se réuniront début novembre pour créer deux pages, l'une pour la commune et l'autre pour le concours photo.

5 – CARTE DE VŒUX

Les membres de la commission visionnent les propositions de carte de vœux 2017 réalisées par Xavier BARTHES, à titre gracieux, créateur couardais, sollicité à cette occasion. Le choix se porte de manière consensuelle sur la composition 1 pour laquelle il est demandé de rendre un peu plus soutenue l'inscription « 2017 » pas assez visible.

La photo comportera le nom de l'auteur et une mention sera apposée au verso en précisant la réalisation par un créateur couardais.

En termes de format, il est proposé de retenir celui d'une enveloppe classique 22 x 11cm et d'un support cartonné à volet avec pliure vers le haut. Un calque pourra y être intégré pour personnaliser le message.

Le Conseil Municipal unanime approuve le compte-rendu des travaux de la Commission « Communication » du 27 octobre 2016.

3.3 – REUNION DU 6 OCTOBRE 2016 AVEC LES ASSOCIATIONS

Madame LUTON rend ensuite compte à l'Assemblée de la réunion organisée le 6 octobre 2016 avec les associations.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre LAURENT - Théâtre du Gros Bonhomme

Michèle SEBBAR – Bibliothèque

Mme Danièle TELLIER et M. PIERRE PIERRE – Club de l'amitié

*Mme Brigitte RAYTON, Mme Véronique BESNARD et Mme BAUDOUIN Martine
Association La Couarde en fête*

Mme Annick DEVAUD – ACDC

M Jacques PELETTIER – L'Harmonie Municipale

M. Jacques GRELLIER – La Couarde Plage s'Anime

Mme Fanny LAMARCHE – APE

M. Michel LANOY – responsable services techniques

Mme Priscilla BRUCHER – adjoint administratif communication/animations

Mme Béatrice TURBE – Adjointe en charge du domaine public

Mme Peggy LUTON- Adjointe au maire en charge de la vie quotidienne, maître de séance

Mme Véronique HERAUD – Conseillère municipale

Etaient absents :

M. Laurent BAILLOT, ACDC

Mme Emmanuelle AMELIN, Williams and Taylor

1. BILAN SAISON 2016

Le partage des animations précédemment organisées par l'Office de Tourisme s'est plutôt bien déroulé avec des animations prises en charge par la commune – avec un apport important de la bibliothèque – mais aussi par les associations La Couarde en Fête (Donin, Roulotte Mirella) et l'Association des Commerçants du Centre (braderies).

Quelques problèmes de dernière minute n'ont pas empêché le déroulement normal des activités.

*Il est rappelé aux organisateurs d'évènements la **nécessaire anticipation des animations** afin que les équipes municipales disposent du temps nécessaire au travail demandé à celles-ci (diffusion de l'information, planning des équipes, gestion du matériel,...)*

La municipalité remercie vivement toutes les bonnes volontés issues de ces associations qui contribuent pleinement à l'animation du village.

Quelques ajustements seront à prévoir.

Du côté des banderoles la gestion s'est révélée difficile cette année et sera faite avec plus de rigueur l'an prochain (la banderole « village à 30 » ne sera plus affichée ce qui laissera plus de place). Une troisième banderole pour les marchés de nuit sera commandée par la Commune afin que les 3 emplacements puissent être couverts.

Le kiosque, qui n'a que partiellement servi cet été en raison de son état précaire, devrait être réhabilité (réfection de la ceinture) afin de pouvoir en profiter la saison prochaine. Il sera réservé à une utilisation pour les petites unités (4-5 musiciens) et ne pourra plus être complété par l'estrade.

La question des spectacles Guignol a été évoquée. Afin de cadrer l'organisation qui est toujours incertaine, La Couarde en fête a suggéré de financer directement une compagnie dont le spectacle serait en accès gratuit et ouvert à tous, mais les problèmes d'affichage sauvage, de dates non honorées et certaines incivilités évoquées remettent nettement en question l'opportunité laissée à cette compagnie de se produire sur notre territoire.

Le chalet a rendu l'âme cette année après des années de service. La question de son remplacement se pose considérant qu'il est finalement peu utilisé, que son utilisation nécessite plus de manutention qu'un tivoli et que le coût d'un chalet est assez conséquent comparativement au tivoli. De ce fait, il vaut peut être mieux investir dans de nouveaux tivolis...

2. ORGANISATION ET COMMUNICATION DES MANIFESTATIONS 2017

La municipalité demande à toutes les associations de :

- *Transmettre au plus tard en décembre 2016/janvier 2017 : toutes les manifestations envisagées nécessitant l'occupation du domaine public,*
- *Transmettre au plus tard en mars 2017 : les projets d'animations prévues entre Pâques et la Toussaint.*

Cela permettra à la municipalité :

- *D'évaluer et d'organiser au mieux le personnel nécessaire au niveau des services techniques et de la police municipale,*
- *D'éditer début avril un support de communication papier afin d'informer sur toutes les manifestations prévues.*

3. POINT RECAPITULATIF DES ANIMATIONS DE FIN D'ANNEE 2016

- **Vide-greniers 29/10/2016** par l'ACDC
- **Halloween le 31/10/2016** salle des associations et dans les rues du village avec les associations La Couarde en Fête et Williams and Taylor
- **Téléthon**
Comme chaque année La Couarde en Fête prévoit des animations autour du Téléthon qui aura lieu cette année les 3 et 4 décembre.
- **Marché de Noël interAPE le 10 décembre 2016**
En raison du nombre important de chalets (un par association) il est envisagé de les utiliser le dimanche 11 décembre pour organiser un marché de Noël des créateurs avec concert.
- **Concours de belote Club de l'amitié les 13/11 et 11/12**
- **Traditionnelle visite du père Noël le 24 décembre sur le parvis**

4. ANIMATIONS NOUVELLES PREVUES POUR 2017

- *Projet Grande Braderie*
- **Festival des arts d'Hawaï** : la Commune mettrait à disposition de l'entité organisatrice les salles et une partie du domaine public. Toute l'organisation et les dates sont à étudier et à mûrir. Fin juin ou début juillet peut-être...
- **Concours de châteaux de sable** organisé par La Couarde en Fête début août (date à fixer selon les marées)
- **Pique-nique et marché gourmet au Mail le 09/08/2017** à partir de 16h le marché serait ouvert et le pique-nique aurait lieu à 20h. Un orchestre serait envisagé.
- **Loto du Club de l'amitié en août**

5. ANIMATIONS RECURRENTES ATTENDUES POUR 2017

- *Elles sont toutes réinscrites sur le tableau joint que je vous invite à consulter*
- *La date des **Dixies Folies** reste à fixer*
- **Printemps des poètes** : les tricots de 2016 laissent la place à l' « Epouvantail sous toutes ses formes » en 2017 et du 4 au 19 mars 2017 c'est le thème « Afrique(s) » qui sera développé à la bibliothèque. Si le festival des arts d'Hawaï se confirme, un travail sur ce thème sera envisagé.
- **Le mois de l'environnement** (en avril) porté par la CDC Ile de Ré aura pour thème cette année « l'arbre »
- *En juin La Couarde en Fête se propose comme chaque année pour des animations autour du **Feu de la Saint Jean** et de la **fête de la musique** pour laquelle une participation des restaurateurs pourrait être envisagée avec une scène dans le centre du village. L'association est aussi d'accord pour reprendre l'organisation de la programmation de Donin.*
- *La Couarde Plage s'Anime* : toujours les marchés de nuit les jeudis d'été et un ou deux vide-grenier à fixer sur le Peu Ragot.
- *Les concerts des Harmonies sont aussi à prévoir.*
- *Reprise des ateliers marionnettes du Théâtre du Gros Bonhomme.*

6. MARQUAGE AU SOL VIDE-GRENIERS

Le marquage est toujours problématique. Malgré les demandes des organisateurs, les participants ne retirent pas toujours le scotch au sol.

Pour le vide-grenier du 29 octobre, la Commune demande à l'ACDC de tester un marquage avec bombe de craie aérosol et scotch pour peinture.

Si cet essai est concluant, il pourrait être utilisé pour les vide-greniers, braderies... de 2017.

7. FORMATION PREMIERS SECOURS

La municipalité envisage de programmer deux sessions de formation aux gestes d'urgence et premiers secours (formation PSC1) à l'attention des bénévoles des associations couardaises.

Elles devraient être programmées courant février (durée : 1 journée).

8. POINTS DIVERS

- **Des trousse de secours** (matériel de première nécessité) seront commandées pour les différentes salles communales
- Les nouveaux formulaires sont disponibles sur le site internet de la mairie (**Formulaires et démarches** → associations → **kit manifestation**) avec : la fiche de déclaration des manifestations, la nouvelle fiche « communication » et d'autres formulaires nécessaires au bon déroulement de vos activités.
- Il est rappelé aux associations qu'elles peuvent sous certaines conditions bénéficier de **l'aide à la diffusion culturelle en milieu rural** qui constitue en une participation du département sur certains spectacles à hauteur de 50% des frais. Le catalogue est disponible à l'adresse suivante:
http://charente-maritime.fr/CG17/jcms/tb091023_5870/aide-a-la-diffusion-culturelle
- **Terrain du Ventoux** : ce terrain après quelques aménagements sera disponible pour l'école mais aussi pour les associations qui en solliciteront l'usage (par exemple pour le repas des voisins). Le principe de réservation sera similaire à celui des salles municipales.
- **Prestataires d'animations** : la Commune reçoit beaucoup d'informations, de présentations de différents prestataires. Si besoin les associations qui recherchent des prestataires pour des animations peuvent solliciter les services communaux.
- De nouveaux **panneaux d'affichage associatif** sont envisagés sur la Commune pour permettre aux associations de mieux informer sur leurs manifestations. La municipalité réfléchit à un panneau d'information lumineux sur lequel les associations se montrent très favorables.

4 - CABANON DE GOISIL – PRIX D'ACQUISITION

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 12 octobre dernier, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir la cabane ostréicole située sur le domaine public maritime, entre le bassin et le chenal de Goisil. Il précise que le service Littoral de la DDTM a donné son accord en ce sens et que la Commune devra obtenir une autorisation d'occupation du territoire (AOT).

Monsieur le Maire indique que le bâtiment serait utilisé comme zone de stockage de matériel et mis à disposition de l'association AMIGO avec une convention qui fixera les conditions d'usage.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ▶ d'acquérir ce cabanon au prix de 10 000 € sur le budget communal sachant que les crédits sont suffisants, y compris pour les frais y afférent,
- ▶ de charger Monsieur le Maire de signer tous actes nécessaires à l'aboutissement de cette décision.

5 – COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET 2016

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal unanime décide de modifier le budget 2016 de la Commune comme suit.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	DM3 2016 (€)
011	Charges à caractère général	24 300.00
023	Virement à l'investissement	150 070.00
65	Charges de gestion courante	8 300.00
66	Charges financières	300.00
	TOTAL DEPENSES	182 970.00

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	DM3 2016 (€)
002	Excédent reporté	2 570.56
013	Atténuation de charges	14 999.44
042	Opérations d'ordre de sect à sect	18 100.00
70	Ventes de produits et services	28 400.00
73	Impôts et taxes	109 900.00
74	Dotations et subventions	10 600.00
75	Produits de gestion courante	- 1 600.00
	TOTAL RECETTES	182 970.00

Section d'investissement :

Opérations non affectées

	DM3 2016 (€)
Dépenses	10 000.00
Recettes	168 370.00

Opération 1005 – Travaux de bâtiments

	DM3 2016 (€)
Dépenses	20 000.00
Recettes	0.00

Opération 1006 – Travaux de VRD

	DM3 2016 (€)
Dépenses	31 100.00
Recettes	0.00

Opération 119 – Ilot de la mairie

	DM3 2016 (€)
Dépenses	- 9 000.00
Recettes	0.00

Opération 120 – Espace du marché du Mail

	DM3 2016 (€)
Dépenses	0.00
Recettes	- 20 000.00

Opération 122 – Gros travaux réseau pluvial

	DM3 2016 (€)
Dépenses	78 170.00
Recettes	0.00

Opérations d'ordre

	DM3 2016 (€)
Dépenses	18 100.00
Recettes	0.00

Résultat général de la section d'investissement

	DM3 2016 (€)
Dépenses	148 370.00
Recettes	148 370.00

6 – CAMPING MUNICIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2016

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTHELOT qui propose au Conseil Municipal de réajuster les crédits budgétaires du camping « Le Rémondeau » pour ce qui concerne la seule section de fonctionnement. Cette décision modificative est approuvée à l'unanimité comme suit.

011 – Charges à caractère général	0.00 €	70 – Ventes de produits et services	13 300.00 €
012 – Charges de personnel	13 300.00 €		
Total dépenses	13 300.00 €	Total recettes	13 300.00 €

7 – CAMPING MUNICIPAL – TARIFS 2017

Comme chaque année, après exposition des tarifs et délibération, le Conseil Municipal adopte les tarifs 2017 du camping municipal « Le Rémondeau » comme suit :

TARIFS 2017 AVEC TAXE DE SEJOUR FORFAITAIRE INCLUSE

EMPLACEMENTS	HAUTE SAISON*	BASSE SAISON**
La nuitée (2 personnes + voiture + caravane <u>ou</u> tente <u>ou</u> camping-car + wifi)	25,00 € <i>(24,60 € en 2016)</i>	17,60 €
Forfait semaine (2 personnes + voiture + caravane <u>ou</u> tente <u>ou</u> camping car)		105,70 €
Forfait mois (2 personnes + voiture + caravane <u>ou</u> tente <u>ou</u> camping car)		393,00 €
Stop accueil camping car (1 nuit de 18h à 10h + vidange + recharge d'eau)		12,10 €

SUPPLEMENT	HAUTE SAISON*	BASSE SAISON**
Personne supplémentaire	10,00 € <i>(9,55 € en 2016)</i>	6,20 €
Enfant de 3 à 12 ans	4,00 €	3,65 €
Enfant de 13 à 17 ans	5,70 €	5,00 €
Branchement électrique 10 Ampères	4,70 €	4,70 €
Tente/caravane/camping-car/voiture supplémentaire	5,00 €	5,00 €
Bateau/remorque	5,00 €	5,00 €
Visiteur	4,20 €	4,20 €
Animal	3,00 € <i>(2,80 € en 2016)</i>	2,80 €
Vidange et recharge d'eau	8,25 €	8,25 €
Garage mort (seulement en période d'ouverture du camping)	30,00 €	7,20 €

MOBIL-HOMES (pas de location en juillet et août) (animaux non admis)	06/05 au 17/06 16/09 au 07/11 (1 à 2 personnes)	01/04 au 06/05, 17/06 au 01/07 et 2/09 au 16/09 (1 à 4 personnes)
La semaine	337,00 €	460,50 €
3 nuitées	205,50 €	277,00 €
Nuitée supplémentaire	46,10 €	62,20 €
Personne supplémentaire (par nuitée)	7,55 €	10,55 €
Supplément chien (max. 7 kg)/nuit	6,50 €	9,00 €
Caution inventaire	300,00 €	300,00 €
Caution nettoyage	70,00 €	70,00 €
<u>Forfait grands week-end pour 1 à 4 personnes</u> Pâques : 14/04 au 17/04 WE 1. mai 28/04 au 1/05 WE 8. mai 05/05 au 8/05 Ascension : 24/05 au 28/05 Pentecôte : 02/06 au 05/06	<u>3 nuits</u> 280€ <i>(276,60 € en 2016)</i>	<u>4 nuits</u> 320€ <i>(318,00 € en 2016)</i>
<u>Forfait semaine</u> Du 1/07 au 02/09 (1 à 4 personnes)	667,00 € <i>(665,00 € en 2016)</i>	
<u>Du 15 mars au 01 avril</u> (1 à 2 personnes) Forfait semaine Nuit supplémentaire Forfait 3 nuit Personne supplémentaire	187,70 € 46,10 € 103,30 € 7,55 €	

TENTES CABANON (animaux non admis)	6/05 au 17/06, 16/09 au 07/10	01/04 au 06/05, 17/06 au 01/07, 25/08 au 16/09	01/07 au 22/07	22/07 au 25/08
La semaine (4 personnes maximum)	310,00 € <i>(323,40 € en 2016)</i>	440,40 €	515,00 € <i>(538,40 € en 2016)</i>	627,40 €

			2016)	
La nuitée (2 au minimum en hors saison)	53,00 €	80,00 €		
Supplément chien (max 7 kg)/nuit	6,50 €	6,50 €	9,00 €	9,00 €
<u>Forfait grands week-end pour 1 à 4 personnes</u>			<u>3 nuits</u>	<u>4 nuits</u>
WE 1.mai : 28/04 au 01/05			240€	260 €
WE 8.mai : 05/05 au 08/05			240€	260€
Ascension: 24/05 au 28/05			240€	260 €
Pentecôte : 02/06 au 06/05			240€	260€
Caution inventaire : 300,00 €				
Caution nettoyage : 50,00 €				

REDUCTIONS ET TARIFS SPECIAUX	
Carte FFCC	Réduction de 10 % du tarif de base (2 personnes / installation)
Guide du Routard	Réduction de 5 % du tarif de base (2 personnes / installation)
Cartes ADAC (Allemagne) et Camping Key Card International (Europe)	<u>Hors saison</u> : 17.10 € pour 2 personnes (installation / chien / branchement électrique) <u>Juillet</u> : - 10 % sur forfait de base camping
Arrivée en bus ou vélo (sans voiture)	Réduction de 10 % du forfait de base
Tarif UNE nuit stop accueil camping-car (18h à 10h)	12,10 € (2 personnes / service remplissage et vidange d'eau)
Forfait UNE personne (uniquement hors saison)	12.55 € (installation / voiture)
Tarif saisonnier par personne	9 € avec branchement électrique
Machine à laver le linge	4.50 €
Sèche-linge (30 mn)	4.00 €
Intervention du tracteur pour désensablement sur emplacements interdits aux camping-cars	20.00 €

TARIFS WIFI CONNEXION SUPPL	
La journée	3,00 €
Journée(s) supplémentaire(s)	1,50 €
1 semaine	10,50 €
2 semaines	21,00 €
Le mois	40,00 €

Gratuité d'un code WIFI par séjour, pour la durée du séjour.

Frais de réservation : 13,00 €

Arrhes : 30 % du séjour

*HAUTE SAISON : juillet/août

** BASSE SAISON : du 15/03 au 01/07 et du 01/09 au 07/11

8 - CAMPING « LE REMONDEAU » - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTHELOT qui explique que la budget annexe du camping municipal dispose actuellement des postes suivants :

- 1 régisseur intéressé en CDD de 5 ans depuis le 10 février 2014
- 1 agent technique en CDI depuis le 1^{er} janvier 2015
- 1 agent technique en CDD jusqu'au 30 novembre 2016
- 1 agent d'accueil et administratif en CDD jusqu'au 7 novembre 2016

Considérant que

- le camping « Le Rémondeau », bien que municipal, entre dans le champ de la concurrence et est donc un service public industriel et commercial qui, de plus, bénéficie de l'autonomie financière, ses recettes lui permettant d'assurer sa gestion,
- l'agent technique en CDI a souhaité une rupture conventionnelle de son contrat à dater du 31 décembre 2016
- la nécessité d'assurer la maintenance technique des équipements du camping
- la nécessité d'assurer l'accueil et le traitement administratif des clients du camping

Il est proposé au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité à compter du 1^{er} janvier 2017 et qui s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget

- de supprimer le poste en CDI d'agent technique
- de créer un poste en CDD de un an d'agent technique dont la rémunération sera définie par référence au SMIC mensuel assorti d'un coefficient de 1,10
- de créer un poste d'agent en CDI dont la rémunération sera définie par référence au SMIC mensuel assorti d'un coefficient de 1,20

9 - BUDGET « ZONE DE MOUILLAGES – DM1

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur BERTHELOT qui explique que suite à l'abandon d'un emplacement dans le bassin en juillet 2014, le remboursement de 2 trimestres à l'usager a été décidé et a donné lieu à un mandat de 349,50 € en 2016 à l'article 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs.

Les crédits inscrits au chapitre 67 étant insuffisants (100,00 €), il propose la décision modificative suivante au Conseil Municipal qui l'approuve à l'unanimité.

61528 – Entretien de biens immobiliers : - 350 €

673 - Titres annulés sur exercices antérieurs : + 350 €

Après délibération, le Conseil Municipal adopte la modification du budget tel qu'exposée.

10 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

10.1 – REHABILITATION DU LOGEMENT DE L'ÉCOLE - ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation du logement de l'école pour laquelle la première réunion de chantier est prévue demain.

Lot 1	Maçonnerie	TURCOT	20 730,79 €
Lot 2	Menuiseries	MADE IN BOIS	17 848,00 €
Lot 3	Plâtrerie	DOUZILLE	8 856,37 €
Lot 4	Electricité	CEME	8 671,18 €
Lot 5	Plomberie	CARRE	11 307,86 €
Lot 6	Peinture	APC PEINTURE	10 599,00 €
Lot 7	Trait antiparasitaires	SAPA	2 284,80 €
Lot 8	Carrelages	ETOURMY	7 110,99 €

10.2 - TRAVAUX DU BOUTILLON

Au sujet de la digue du Boutillon, Monsieur BERTHELOT informe le Conseil Municipal de la plantation de 10 000 plants et la fin du chantier en janvier. Il explique que pour traitement du parking, une partie sera végétalisée et qu'entre la route et le parking, le Département propose des enrochements. Au vu de la dangerosité de ce type de matériaux en cas d'accident routier, l'Assemblée privilégie une glissière en bois.

10.3 – PPRL

Monsieur le Maire rend compte des échanges tenus entre la CDC et l'Etat portant accord sur le PPRL ainsi que de la tenue d'une réunion le 23 novembre en Préfecture sur le projet digues de La Couarde-sur-Mer. Monsieur le Maire absent sera représenté par ses adjoints mais réaffirme sa demande d'entretien individuel avec le Préfet.

Pour la délimitation du « bourg », la notion de « bourg historique » pose problème et une définition basée sur la densité du bourg semble plus judicieuse à la Communauté de Communes et aux Maires de l'île de Ré. Le Préfet a d'ailleurs émis un avis favorable néanmoins les services de l'Etat semblent émettre des réserves.

Monsieur le Maire précise également qu'il ne faudrait pas que les prescriptions de l'Etat empêchent toutes possibilités de constructibilité.

Il informe également l'Assemblée que les discussions entre le Préfet et le Président de la Communauté de Communes sont validées chaque mardi en bureau communautaire, l'échéance de validation des accords entre l'Etat et les Communes étant fixée à fin décembre 2016 / début janvier 2017.

10.4 – PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le mercredi 14 décembre à 18 H 00.

10.5 – REPAS DU PERSONNEL

Le repas du personnel aura lieu le jeudi 15 décembre 2016 et sera précédé d'une présentation aux agents du plan de référence.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 20 H 10